



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
27 octobre 2006
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2006, à 15 heures

Président : M^{me} Intelmann (Estonie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-54640 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Hachani** (Tunisie) dit qu'il ne manque pas d'instruments de base pour guider la communauté internationale dans la tâche urgente consistant à mettre en œuvre un partenariat mondial pour le développement. La pleine application de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale, intitulée « Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international », sera capitale pour l'établissement de ce partenariat. Cette résolution, qui a été adoptée à l'issue de négociations difficiles, et qui pourrait constituer une étape décisive dans la réalisation des objectifs du développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, invite les pays à équilibrer leurs préoccupations politiques et sécuritaires avec les défis économiques et sociaux. Étant donné que la pauvreté et l'insécurité sont de toute évidence les causes profondes de l'instabilité et des tensions, la paix et le développement doivent être recherchés en parallèle.

2. À cet égard, il est également indispensable de mettre à la disposition du Conseil économique et social les ressources supplémentaires dont il a besoin pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, notamment celles qui découlent du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). À cette fin, la délégation tunisienne espère que les négociations axées sur le renforcement du Conseil reprendront et seront rapidement menées à bien afin que le Conseil puisse tenir compte des souhaits de l'Assemblée générale dans la planification de ses activités à venir.

3. Un certain nombre de conditions préalables doivent être remplies afin de créer un véritable partenariat mondial pour le développement. C'est ainsi que les négociations commerciales menées sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent reprendre et être guidées par la nécessité d'un système commercial multilatéral plus équilibré et ouvert. L'orateur souligne à ce sujet l'engagement pris dans le Document final du Sommet mondial en faveur à la fois d'un système commercial

multilatéral non discriminatoire et des aspects du Programme de travail de Doha liés au développement.

4. Une aide doit être apportée aux pays en développement endettés pour leur permettre d'atteindre un niveau d'endettement gérable et viable, par exemple en convertissant une partie de leur dette en projets de développement. La communauté internationale est en mesure de définir des mécanismes d'allègement de la dette qui ne porteraient pas atteinte à la stabilité des institutions financières internationales ou aux capacités financières des pays développés.

5. Un accroissement de l'aide publique au développement est une autre condition indispensable en vue de la création d'un véritable partenariat mondial pour le développement. L'aide publique au développement finance le développement économique et humain, mais aussi les réformes macroéconomiques et structurelles qui influent de manière décisive sur la croissance, en particulier dans les plus pauvres des pays en développement.

6. Une dernière condition indispensable concerne l'appui à la bonne gouvernance aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Les pays en développement devraient jouer un plus grand rôle dans l'élaboration, la gestion et le suivi des grandes décisions économiques. Une approche sélective dans ces domaines irait à l'encontre du but recherché.

7. La délégation tunisienne estime que la création d'un partenariat mondial pour le développement constitue l'élément central de la session en cours de l'Assemblée générale et de la Deuxième Commission. Les résultats du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et de la réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action pour les pays les moins avancés pendant la décennie 2001-2010 revêtent donc une importance particulière aussi bien pour l'Assemblée générale que pour la Commission. Les pays africains nécessitent une aide accrue et plus régulière dans les domaines abordés lors de ces récentes réunions.

8. En raison de leur forte intégration dans les marchés commerciaux et financiers, les pays à revenu moyen continuent à avoir des besoins spéciaux et nécessitent un appui de la communauté internationale. Il importe donc de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du Document final du Sommet mondial. La délégation tunisienne constate avec satisfaction que les

préoccupations des pays à revenu moyen ont été examinées lors de la réunion extraordinaire de haut niveau que le Conseil économique et social a tenue en 2006 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

9. Il est également indispensable de s'intéresser à la question de la fracture numérique, qui est l'expression la plus endémique de la pauvreté. À cet égard, la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la deuxième phase a eu lieu à Tunis en novembre 2005, devrait faire partie intégrante du suivi des grandes conférences des Nations Unies. La délégation tunisienne est heureuse de constater que le Conseil économique et social a déjà entrepris l'examen de la question de l'assistance de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Elle se félicite également du lancement récent, par le Secrétaire général, de l'Alliance mondiale TIC et développement, qui permettra à toutes les parties prenantes de participer à la mise en œuvre des textes issus des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information.

10. Dans sa résolution 60/209, l'Assemblée générale a décidé que le 20 décembre marquerait chaque année la Journée internationale de la solidarité humaine. L'orateur invite les délégations à participer activement à la première célébration officielle de cette date, en espérant qu'elle sera organisée en étroite coordination avec la Deuxième Commission.

11. **M. Edrees** (Égypte) déclare qu'une coopération constructive entre pays en développement et pays développés s'impose à la session en cours de l'Assemblée générale afin de rétablir la confiance dans les relations Nord-Sud et de garantir une mise en œuvre équilibrée des engagements en faveur du développement pris dans le Document final du Sommet mondial. La résolution 60/265 de l'Assemblée générale ne répond pas aux aspirations des pays en développement à cet égard. Il est donc indispensable de créer de nouveaux mécanismes afin de donner suite aux engagements pris dans les documents issus des sommets et conférences des Nations Unies, d'accroître la marge d'action dont disposent les pays en développement pour concilier leurs politiques nationales et leurs engagements internationaux, et enfin d'élargir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans différents domaines liés au développement, en

particulier dans le cadre des institutions financières internationales.

12. Des efforts conséquents s'imposent également pour parvenir à un accord aussi rapidement que possible sur le projet de résolution visant à renforcer le rôle du Conseil économique et social, cela afin d'accroître les ressources mises à la disposition du Conseil et de renforcer ses capacités afin qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, y compris ses tâches nouvelles, avec autant d'efficacité que possible.

13. Le rapport du Secrétaire général sur la cohérence à l'échelle du système devrait comprendre des propositions visant à renforcer le rôle du système des Nations Unies dans le domaine du développement. Ces propositions devraient confirmer l'importance de la continuité et de la prévisibilité dans le financement des fonds et des programmes du système à l'échelon national, cela afin de répondre aux priorités des pays bénéficiaires tout en respectant comme il se doit le principe du contrôle national. Les propositions relatives aux questions d'environnement ne devraient pas être limitées aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, mais plutôt s'étendre aux moyens d'intégrer les initiatives nationales, régionales et internationales pour parvenir à un développement durable et préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

14. La nécessité d'appuyer les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire par le biais de l'assistance technique et de nouveaux partenariats bilatéraux, régionaux et internationaux a acquis une importance accrue en raison de la place qu'occupe dans le Consensus de Monterrey, adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, le rôle des ressources financières en tant que facteur principal dans les partenariats efficaces en faveur du développement. En tant que pays à revenu intermédiaire, l'Égypte attache une importance particulière à l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, de même qu'au volet développement du Cycle de Doha. Il serait aussi capital d'accroître la voix et la participation des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods et de faciliter l'accès des pays à revenu intermédiaire à des facilités de prêt et de crédit assortis de conditions libérales auprès des institutions financières internationales et régionales.

15. En tant que pays en développement situé à la jonction entre l'Est et l'Ouest, l'Égypte attache une énorme importance aux questions qui ont trait aux migrations internationales et au développement. Elle a participé activement au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et attend beaucoup de l'adoption de mesures pratiques pour répondre aux droits des migrants, faciliter les envois de fonds en réduisant leur coût, et répondre aux conséquences négatives de la fuite des cerveaux dans les pays en développement. La mise en place d'un nouveau forum consultatif sur les migrations et le développement constituerait une démarche positive. Ce forum devrait compléter les activités du système des Nations Unies dans le domaine des migrations et du développement, mais sans s'y substituer.

16. Lors de la récente réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, l'Égypte a souligné sa volonté de soutenir et d'aider ces pays aux niveaux bilatéral, régional et international et l'importance d'intensifier les efforts afin de permettre à ces pays d'atteindre un développement durable par le biais d'une intégration rapide dans l'économie mondiale.

17. La délégation égyptienne s'inquiète de la suspension du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, qui met en danger les aspirations des pays en développement vers un système d'échanges multilatéraux plus équitable et va à l'encontre de leur droit au développement. Les efforts collectifs de tous sont indispensables pour répondre aux questions controversées des subventions agricoles, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et du traitement préférentiel.

18. L'orateur insiste sur la nécessité d'apporter une aide internationale suffisante au développement afin d'atténuer les souffrances des populations africaines. Cette aide devrait être apportée par le biais de mécanismes africains, notamment le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'Égypte est l'un des coordonnateurs de ce partenariat pour l'agriculture et l'accès aux marchés.

19. Tout en se félicitant des nombreuses initiatives adoptées en vue d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement, la délégation égyptienne pense que des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'une attention accrue devrait être axée sur les problèmes de la dette des pays à revenu intermédiaire.

20. Les trois composantes du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, devraient être considérées comme se renforçant mutuellement. L'Égypte continue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la protection et la sauvegarde de l'environnement au titre des obligations qu'il a contractées dans le cadre des accords internationaux pertinents, en particulier ceux qui ont trait au changement climatique, Action 21 : Programme d'action en faveur du développement durable, Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre du Sommet mondial du développement durable et objectifs du Millénaire pour le développement. Des points de vue dans lesquels des intérêts personnels limités l'emportent sur le bien commun, tels qu'ils se sont manifestés au sujet du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sont irresponsables et mettent en danger l'avenir de l'humanité.

21. La délégation égyptienne invite instamment la communauté internationale à continuer à s'intéresser à la question de la désertification, qui porte atteinte aux possibilités de développement du monde en développement. Les efforts devraient également porter sur des projets visant à développer des ressources énergétiques nouvelles et renouvelables dans les pays en développement, car ces projets contribuent à préserver l'environnement.

22. S'agissant du point 40 de l'ordre du jour, c'est-à-dire de la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, l'orateur exprime la profonde préoccupation de sa délégation au sujet de la détérioration continue des conditions économiques, sociales et humanitaires du peuple palestinien vivant sous un régime d'occupation et une politique de bouclage.

23. La délégation égyptienne attend beaucoup d'une coopération accrue entre pays développés et pays en développement ainsi qu'entre pays en développement, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir le renforcement des capacités dans les technologies nouvelles et combler le fossé numérique par le biais de transferts de ces technologies. De nouvelles rencontres régionales et internationales devraient être organisées à cette fin

avec les partenaires de développement et les parties prenantes.

24. **M. Talbot** (Guyana), parlant au nom du Groupe de Rio, déclare que si le thème du débat général de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, à savoir la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement, a certainement été choisi en fonction d'une reconnaissance croissante de la nécessité inévitable d'efforts coordonnés face à la mondialisation, force est d'observer une absence manifeste de progrès dans la réalisation d'un partenariat mondial efficace en faveur du développement. L'inégalité persiste à tous les niveaux et dans toutes les régions, ce qui constitue une sérieuse menace pour les perspectives mondiales de paix et de prospérité. S'il est vrai que les résultats obtenus par les pays en développement en général, et par certains pays en développement en particulier, s'améliorent, les conditions actuelles sont non seulement marquées par beaucoup d'instabilité et d'inégalité, mais cette inégalité continue de s'accroître même dans les pays et les régions où les taux de croissance sont relativement élevés.

25. Un partenariat mondial pour le développement est donc plus nécessaire que jamais. La réussite de cette entreprise intéresse tout particulièrement la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui demeure la région la plus inéquitable du monde, malgré les progrès réguliers enregistrés au cours des dernières années. Il ressort des chiffres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) qu'environ 222 millions d'habitants de la région vivent dans la pauvreté, dont 90 % dans des pays à revenu intermédiaire. Le *Rapport mondial de suivi* de la Banque mondiale pour 2005 a signalé le rôle décisif que l'aide au développement joue dans ces pays en appuyant les efforts réalisés pour lutter contre la pauvreté, ainsi que pour catalyser les réformes et contribuer à neutraliser les chocs négatifs.

26. Le récent dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement a mis en lumière la nécessité d'un règlement d'ensemble des problèmes liés aux migrations. Le Groupe de Rio a appuyé la création d'un forum mondial, tel que proposé par le Secrétaire général, comme moyen de poursuivre le débat ouvert lors de ce dialogue de haut niveau et de garantir que la question des migrations recevra une attention suivie et un traitement d'ensemble de la part des gouvernements à travers le monde. Le rôle spécial

des envois de fonds – qui ne devraient pas être rattachés à l'aide publique au développement – mérite aussi une attention particulière de la communauté internationale, tout comme la « fuite des cerveaux ».

27. Le commerce peut être une force positive et dynamique dans la promotion du développement et la réduction de la pauvreté, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. L'aboutissement du Cycle de Doha pourrait mettre des ressources supplémentaires au service du développement. Le Groupe de Rio estime qu'une responsabilité particulière incombe aux pays développés dans le succès de cette entreprise et il invite instamment ces pays à respecter leurs engagements en procédant aux réformes convenues et en adoptant une attitude constructive propre à favoriser les avancées dans l'élimination du système commercial international des déséquilibres et des injustices flagrants.

28. Le Groupe de Rio a la conviction que des efforts renforcés doivent être faits pour surmonter les obstacles auxquels se heurte la réalisation d'un vrai partenariat mondial pour le développement. Il faut s'attaquer à l'écart qui ne cesse de grandir entre les promesses et les mesures prises afin d'éviter que les pays et les régions ne prennent encore plus de retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les dirigeants des pays du Groupe de Rio ont avancé diverses propositions à cet égard, en particulier l'Initiative de la lutte contre la faim et la pauvreté (Brésil, Chili et autres pays), le Nouvel ordre humain mondial (Guyana) et le Fonds international humanitaire (Venezuela). Le Groupe de Rio appuie fermement la recherche, la promotion et la mise en œuvre de sources novatrices de financement pour le développement, comme par exemple la Facilité internationale d'achat des médicaments (UNITAID), qui a récemment été lancée dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la faim et la pauvreté. Cette facilité permettra de disposer de ressources financières pour l'achat de médicaments destinés à soigner les trois plus graves maladies dont souffrent les populations des pays en développement : VIH/sida, paludisme et tuberculose.

29. Les pays du Groupe de Rio croient fermement que chaque pays est au premier chef responsable de son propre développement, mais des efforts à l'échelon national ne serviraient pas à grand-chose en l'absence

d'une conjoncture économique internationale plus favorable au développement. C'est la raison pour laquelle la réforme de l'architecture financière internationale revêt une importance primordiale. S'il y a lieu de se féliciter de l'ensemble des mesures de réforme proposées par le Fonds monétaire international, cela n'apporte pas une réponse satisfaisante à la question de la sous-représentation des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods.

30. **M. Kodera** (Japon) dit que bon nombre des engagements énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 n'ont toujours pas été honorés et souligne l'importance qui s'attache à mener à son terme l'action commencée, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et la réforme du système des Nations Unies. Il invite instamment la Commission à accélérer le débat sur ces deux questions.

31. La sécurité humaine est un élément clef de la réforme du système des Nations Unies qui lui permettra de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des populations des pays en développement. La sécurité humaine vise à protéger les individus contre diverses menaces, à renforcer leur aptitude à faire face par eux-mêmes à l'adversité, et à créer un environnement porteur dans lequel ils seraient en mesure d'utiliser de cette aptitude accrue. L'orateur invite les États Membres intéressés à s'associer à sa délégation pour envisager les incidences de la sécurité humaine sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

32. L'approvisionnement en eau et l'assainissement est un domaine auquel la délégation japonaise propose de s'intéresser au cours des prochains mois. La communauté internationale s'est engagée à diminuer de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas d'accès viable à de l'eau potable et à un réseau d'assainissement. Si des résultats partiels ont été obtenus en matière d'approvisionnement en eau, aucune amélioration n'est à signaler s'agissant de l'assainissement. Étant donné que les questions d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont à la base de la lutte contre la pauvreté, de la survie des enfants, de la lutte contre les maladies, de l'éducation et de l'égalité des sexes, autrement dit de quasiment tous les objectifs du Millénaire pour le développement, la mise en place de réseaux d'assainissement constituerait un point de départ valable pour le

développement socioéconomique. La délégation japonaise et d'autres délégations intéressées se proposent de soumettre un projet de résolution à l'appui de la recommandation faite au début de l'année 2006 par le Conseil consultatif de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et visant à ce que l'Organisation des Nations Unies proclame une « année internationale de l'assainissement » afin de mieux faire connaître la question et de mobiliser des ressources humaines et financières.

33. Tout en saluant l'énorme contribution intellectuelle que l'Université des Nations Unies (UNU) a apportée à la communauté internationale au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis sa création, l'orateur estime que le moment est venu de revoir le rôle de l'Université et de procéder à une évaluation indépendante de son influence et de sa contribution. Afin d'accroître son rôle et son statut, l'UNU doit clairement comprendre ce que d'autres organismes des Nations Unies attendent d'elle, s'efforcer de réaliser des travaux de recherche plus pratiques et ponctuels, de mieux utiliser les résultats de ses travaux de recherche et d'améliorer ses activités de relations publiques. La délégation japonaise espère que l'Université ne négligera pas la chance de renouvellement que lui offrira la résolution qui doit être adoptée à la session en cours de l'Assemblée générale.

34. **M. Cho** Hyun (République de Corée) dit que, malgré une amélioration récente et les calendriers arrêtés par de nombreux pays développés afin d'atteindre les objectifs de l'aide publique au développement, le niveau projeté de cette aide au cours des cinq prochaines années restera néanmoins en deçà des besoins des pays en développement. La situation exige un appui plus soutenu et une exécution rigoureuse.

35. Le Gouvernement de la République de Corée a rempli ses engagements dans la mesure où il doublera son aide publique au développement d'ici à 2009 et la triplera d'ici à 2015. À ce titre, il augmentera sensiblement son aide au développement à l'Afrique dans le cadre de son Initiative pour le développement de l'Afrique. Si l'aide publique au développement demeure un élément essentiel de l'aide au développement, des sources novatrices de financement, comme par exemple les contributions de solidarité sur les billets d'avion, devraient être étudiées. C'est pourquoi le lancement récent d'UNITAID mérite d'être

salué; le Gouvernement de la République de Corée a entrepris d'adopter une législation qui lui permettra de verser des contributions financières à cette facilité. De tels programmes novateurs devraient néanmoins être considérés comme un complément de l'aide publique au développement, et non comme un remplacement de cette aide.

36. L'aide au développement ne garantira pas à elle seule un développement durable à long terme. L'allègement de la dette et le commerce jouent également un rôle capital dans le développement. Le commerce est d'une importance primordiale du fait que sa promotion apporte des avantages plus conséquents et plus durables aux pays en développement en termes d'autonomie. La reprise rapide et l'aboutissement du Cycle des négociations de Doha en faveur du développement, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), méritent un solide appui, car ce cycle vise à créer des échanges multilatéraux plus libres tout en accordant une attention spéciale aux besoins des pays en développement. Afin de permettre aux négociations de reprendre, des idées nouvelles doivent être étudiées et tous les participants, notamment les plus importants, devront faire preuve d'un esprit de compromis.

37. Le Gouvernement de la Corée du Sud appuie l'initiative « Aide au commerce » et élargira l'accès en franchise de droits et sans contingentement aux marchés de son pays pour les exportations des pays les moins avancés. Il accroîtra également sa contribution au cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et élargira ses programmes de formation concernant les règles et règlements de l'OMC. Le développement durable ne sera réalisable que lorsque les pays les moins avancés seront pleinement intégrés dans l'économie mondiale. À cet égard, la réunion de haut niveau des pays les moins avancés a fourni une excellente occasion de renforcer le partenariat mondial pour le développement des pays les moins avancés, dont très peu atteindront les objectifs du Programme d'action si les tendances actuelles se confirment. Les pays doivent donc redoubler d'efforts afin de remplir leurs engagements respectifs au titre de ce programme; une coopération plus étroite s'impose entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

38. Une mise en œuvre efficace du Programme de Doha pour le développement ne pourra pas être réalisée tant que le rôle crucial que jouent les femmes dans tous

les domaines de l'activité sociale et économique ne sera pas pleinement reconnu. L'autonomisation des femmes et la prise en compte des perspectives sexospécifiques dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre devraient donc être un élément central des mesures axées sur le progrès social et le développement économique. L'orateur demande un renforcement de la coopération entre États afin de faire mieux comprendre que les possibilités de développement qu'offrent les migrations internationales sont un phénomène multidimensionnel et mondial qui traduit de multiples aspects de la mondialisation. Des politiques globales et cohérentes en matière de migrations qui tiennent compte de la situation particulière à chaque pays, sont indispensables pour tirer le plus large parti possible des avantages des migrations et pour freiner les perturbations sociales qu'elles engendrent. Le Groupe mondial des migrations devrait encourager la coordination, la coopération et la cohérence entre les organisations internationales qui s'intéressent aux migrations et au développement.

39. Les pays en développement doivent jouer un rôle accru dans la réforme de la structure de l'administration des institutions financières internationales. Le relèvement spécial des contingents des quatre pays les plus sous-représentés au Fonds monétaire international (FMI) constitue un pas dans la bonne direction, mais les contingents de nombreux pays devront encore être remaniés afin de tenir compte de l'évolution de leur poids économique. À cette fin, il conviendrait de mettre au point une nouvelle formule de contingentement sur une base consensuelle. Des mesures analogues devraient être prises par la Banque mondiale.

40. Saluant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (A/61/258), l'orateur souligne la nécessité de redoubler d'efforts en faveur du développement durable, qui constitue un facteur décisif dans la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement tels que l'élimination de la pauvreté. Il y a donc lieu d'espérer que le rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la cohérence à l'échelle du système dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement contiendra des projets et des stratégies

spécifiques, et que la quinzième session de la Commission du développement durable permettra d'élaborer des politiques récapitulatives qui ouvriront la voie à des améliorations substantielles aux formules de développement durable. Il serait également souhaitable que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques produise des résultats tangibles et invite à une action rapide et efficace. Il y a lieu d'espérer que la Commission contribuera à élargir le consensus et à élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet mondial de 2005.

41. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que l'échec du Cycle des négociations commerciales de Doha a été un coup terrible pour les pays en développement. Tout un ensemble d'autres tendances défavorables pourrait aussi compromettre les perspectives de croissance de l'économie mondiale à l'avenir et risque de toucher de façon disproportionnée les pays les moins avancés. La conjoncture économique mondiale ne se prête pas à la réalisation des objectifs ambitieux fixés par le Sommet mondial de 2005, mais diverses mesures pourraient permettre de sortir de l'impasse.

42. En premier lieu, il est indispensable de renverser l'orientation actuelle du système commercial, qui défavorise les pays en développement, et de reprendre immédiatement les négociations de Doha. L'accès en franchise de droits et sans contingentement aux marchés des pays industrialisés pour les exportations des pays les moins avancés devrait être accordé même avant de parvenir à un accord sur d'autres questions.

43. En deuxième lieu, l'ensemble des réserves en devises détenues par les pays en développement est près de 15 fois supérieure au total de l'aide au développement qu'ils reçoivent. Alors que ces réserves ne servent à rien et produisent de très faibles intérêts, les pays en développement se trouvent souvent dans l'obligation d'emprunter à des taux d'intérêt très élevés afin de financer leur développement. Cette situation est inéquitable; l'Organisation des Nations Unies doit mener une campagne internationale visant à réformer le système mondial des réserves et à conclure des arrangements afin de permettre aux pays les moins avancés d'emprunter à des taux d'intérêt nuls.

44. En troisième lieu, s'il y a lieu de se féliciter de la réduction multilatérale de la dette obtenue grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(PPTE) et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, cette dernière devrait être élargie à tous les pays les moins avancés et toutes leurs dettes en suspens devraient être annulées immédiatement. Une aide au développement sous forme de dons éviterait la reconstitution de dettes non viables.

45. En quatrième lieu, étant donné que l'aide publique au développement (APD) destinée aux pays les moins avancés diminue en termes réels, les pays développés doivent remplir leur engagement visant à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement pour les pays en développement et 0,2 % aux moins avancés d'entre eux. L'aide devrait être fournie de manière plus efficace et prévisible, sans être assortie de conditions politiques. La répartition de l'APD devrait être rationnelle et équitable entre les pays bénéficiaires et devrait répondre aux stratégies de développement des pays bénéficiaires eux-mêmes. La pleine mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est également un élément important.

46. En cinquième lieu, les investissements étrangers directs (IED) dans les pays les moins avancés devraient être canalisés vers des secteurs productifs de nature à créer des emplois et à contribuer à la diversification de la production. Cela pourrait aussi contribuer à combler l'écart grandissant entre les infrastructures des pays les moins avancés et des pays en développement et celles des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En sixième lieu, il est indispensable d'intensifier les efforts visant à recenser et à éliminer les principales contraintes liées à l'offre qui empêchent le secteur privé des pays les moins avancés de devenir compétitifs à l'échelle mondiale. Il est temps que la communauté internationale prenne des mesures afin d'activer pleinement l'initiative « Aide au commerce » et le Cadre intégré élargi pour l'assistance technique aux pays les moins avancés liée au commerce, cela non seulement afin d'éliminer les contraintes liées aux capacités, mais afin de s'attaquer aux obstacles non tarifaires et paratarifaires qui freinent les exportations des pays les moins avancés à destination des pays développés.

47. En septième lieu, la communauté internationale devrait aider les pays en développement à réduire l'écart considérable entre l'offre et la demande dans le domaine du microcrédit, source viable de financement pouvant se substituer aux sources traditionnelles à laquelle les pauvres n'ont souvent pas accès. En

huitième lieu, la prise de décisions par les institutions financières internationales doit être démocratisée. S'il y a lieu de se féliciter de l'accroissement ponctuel des contingents de quatre pays, l'ensemble actuel de réformes ne suffit pas pour répondre aux circonstances spéciales des pays à faible revenu. Un relèvement substantiel des votes de base est indispensable et la nouvelle formule des contingents pourrait être pondérée en faveur des pays les moins avancés, qui doivent pouvoir faire entendre leur voix dans les institutions de Bretton Woods.

48. En neuvième lieu, une attention particulière doit être accordée à la menace de catastrophes nationales qui contrecarrent souvent les efforts de développement. La réduction de cette menace est une préoccupation mondiale, car leur impact sur une région a des conséquences préjudiciables pour d'autres régions. L'Organisation des Nations Unies doit s'employer à généraliser l'assurance contre les intempéries et les dérivés connexes afin de faire face aux risques liés aux catastrophes naturelles. Enfin, les avantages découlant de la libre circulation des fournisseurs de services pourraient fort bien dépasser ceux liés aux échanges de marchandises totalement libéralisés. Des mesures rapides visant à libéraliser le marché des fournisseurs de services selon le mode 4 permettraient aussi de résoudre plus facilement les problèmes du trafic de migrants et de la traite de personnes. Malgré les promesses faites par les dirigeants à travers le monde d'arracher les couches les plus indigentes de la société à l'engrenage de la pauvreté, les populations extrêmement pauvres ne profitent toujours pas directement des migrations. Il y a donc lieu d'espérer que le programme proposé en matière de migrations portera essentiellement sur les aspects les plus graves de la question.

49. Un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation dans le cadre du système des Nations Unies revêt une importance capitale pour atteindre dans les délais fixés les objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire. La Commission devrait jouer un rôle décisif à cet égard.

50. **M. Chandrapan** (Inde), prenant note des conclusions du rapport de 2006 intitulé « World Economic Situation and Prospects » et de l'enquête de 2006 sur la situation économique et sociale dans le monde, déclare que la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement demeure un défi majeur,

l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle des négociations commerciales de Doha étant par ailleurs préoccupante. Une petite fraction seulement de l'accroissement nominal de l'aide publique au développement en 2005 s'est effectivement traduite par un apport de fonds supplémentaires pour les pays les plus pauvres. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints que si l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement se réalise d'ici à 2015. Des moyens de financement novateurs, un renforcement de l'allégement de la dette et une amélioration de l'accès aux marchés seront également nécessaires. Le Gouvernement indien appuie les efforts réalisés pour aider les pays à faible revenu, y compris en Afrique, où le poids de la dette empêche les pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À mesure que les propositions de sources de financement novatrices se développent, il sera indispensable de renforcer les mécanismes existants qui permettent de suivre l'acheminement des flux de l'aide publique au développement afin de les rendre plus robustes et efficaces. Il serait aussi nécessaire d'envisager de mettre en place de nouveaux mécanismes afin de contrôler, d'examiner et de suivre l'exécution de tous les engagements conformément à la résolution 60/265 de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international.

51. Les échanges peuvent stimuler la croissance. C'est pourquoi la réalisation des objectifs inscrits dans le Programme de Doha pour le développement, l'Accord-cadre de juillet et la Déclaration ministérielle de Hong Kong est indispensable. Parallèlement, il est impératif que les pays en développement soient autorisés à faire eux-mêmes des réductions tarifaires globales proportionnellement plus faibles et à adopter des instruments de développement fonctionnels et efficaces pour les produits spéciaux et le Mécanisme de sauvegarde spéciale afin de pouvoir garantir la sécurité alimentaire et les besoins de développement rural dans ces pays. Si les pays développés n'éliminent pas le soutien interne qui fausse les échanges et les subventions à l'exportation dont bénéficient les produits agricoles et si les pays en développement ne libéralisent pas les importations de produits non agricoles, la demande intérieure se trouvera freinée, ce qui aboutira à une récession industrielle. Le principe

fondamental du traitement spécial et différentiel demeure donc un impératif absolu. Une volonté politique considérable sera nécessaire pour sauver ces négociations.

52. La croissance économique et son arrêt se sont produits simultanément dans de nombreux pays. Il est peu probable que des facteurs internes uniquement soient à l'origine de cette situation. La pauvreté et les conflits ne sont pas seulement l'héritage d'un passé colonial, mais des épiphénomènes des politiques suivies par les institutions financières internationales. Ce n'est pas une coïncidence si plusieurs pays ont rejeté les prescriptions des institutions de Bretton Woods. La gouvernance est tout aussi importante au niveau international qu'au niveau national. Les institutions de Bretton Woods ne doivent pas s'écarter de leur mission, qui consiste à éliminer la pauvreté à travers le monde : leurs politiques doivent rester axées sur le développement. S'attaquer au déficit démocratique dans la structure administrative de ces institutions est donc une nécessité. L'Organisation des Nations Unies doit encourager l'adoption de nouvelles mesures afin d'entamer la deuxième étape de la réforme du contingentement au Fonds monétaire international, ce qui aboutira à un relèvement des contingents de tous les pays sous-représentés.

53. Il y a lieu de se féliciter de la proposition portant sur le renforcement du partenariat mondial pour le développement avec l'Afrique. Le Gouvernement de l'Inde, qui a un large programme bilatéral de coopération économique et technique avec l'Afrique, est favorable à l'idée de redoubler d'efforts dans le cadre du système des Nations Unies pour aider les pays africains et répondre aux besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement.

54. La protection de l'environnement demeure un énorme défi pour les pays en développement, et c'est pourquoi des mesures pratiques s'imposent afin de trouver des ressources additionnelles et de garantir le transfert de technologies écologiquement valables à des conditions favorables et préférentielles au bénéfice des pays en développement.

55. Les délibérations de la Commission devraient permettre de déterminer quels sont les domaines sur lesquels devrait porter une coopération de nature à faciliter la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement en 2006.

56. **M. Mota Sardenberg** (Brésil) estime que la Commission devrait s'intéresser tout particulièrement à la question des migrations, en adoptant une approche globale qui ne se limiterait pas aux incidences économiques, politiques et sociales de la question, mais engloberait aussi la question des droits de l'homme. Tout pays est responsable devant la communauté internationale des violations des droits de l'homme des migrants. La délégation brésilienne attend beaucoup de la création du mécanisme consultatif mondial sur les migrations et le développement qui a été proposé par le Secrétaire général comme moyen de promouvoir un débat international plus structuré sur la question.

57. Le Brésil a fait sienne la Déclaration du Millénaire, non pas en tant que vague déclaration d'intention, mais en tant que pacte concret d'appui mutuel qui déboucherait sur une croissance viable et équitable et la réduction de la pauvreté. Les chances de réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement sont toutefois faibles et ne s'amélioreront pas tant que le partenariat tripartite des pays en développement, des pays développés et des institutions financières internationales, créé lors de la Conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu à Monterrey, au Mexique, ne sera pas pleinement appliqué. Les discussions préparatoires sur le suivi de cette conférence internationale sur le financement du développement offriront l'occasion d'évaluer et de renforcer cet accord tripartite. De l'avis de la délégation brésilienne, la responsabilité de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey a été inégalement répartie entre les États Membres et les institutions financières internationales. Les pays en développement ont fait de leur mieux pour attirer des investissements et favoriser la croissance, en particulier en adoptant des mesures d'austérité pour parvenir à une stabilité économique; les institutions financières internationales doivent maintenant renforcer leur rôle dans ce partenariat. Certains progrès encourageants sont intervenus en ce qui concerne l'orientation et l'appropriation à l'échelon national, les opérations axées sur les résultats, la transparence et la responsabilité, mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la cohérence et la coordination dans les activités de ces institutions.

58. Les pays développés, eux aussi, n'ont pas été à la hauteur des ambitions de Monterrey. En particulier, ils n'ont pas réussi à intensifier leurs efforts dans trois

secteurs : prévention de l'instabilité macroéconomique dans le monde, commerce et aide. Les politiques budgétaires, monétaires et financières des pays développés devraient favoriser une forte croissance de l'économie mondiale, mais pour que cela se produise, il doit exister une coordination suffisante de leurs politiques macroéconomiques avec les autres pays développés, des mesures visant à garantir la solidité de leurs systèmes financiers et un climat favorable à la croissance économique mondiale.

59. L'élimination des obstacles commerciaux aux exportations des pays en développement fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. Ainsi qu'il est énoncé dans le Consensus de Monterrey et dans le Plan d'action de Johannesburg, l'accès aux marchés est indispensable aussi bien pour les pays à faible revenu que pour ceux à revenu intermédiaire. L'élimination ou la réduction des distorsions des courants d'échanges et la mise en place d'un système commercial véritablement multilatéral et réglementé, en particulier pour les produits agricoles, donneraient une forte impulsion au développement du secteur agricole dans les pays en développement, ce qui contribuerait à son tour à relever les conditions de vie des populations de ces pays, dont une proportion importante tire ses moyens d'existence de l'agriculture. À cet égard, le Brésil s'inquiète vivement de l'impasse qui a conduit à la suspension des négociations commerciales du Cycle de Doha et invite les principaux partenaires à ces négociations à s'engager à réduire sensiblement les appuis qu'ils accordent à leur production agricole, éliminant ainsi le principal obstacle à la reprise des négociations.

60. Les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement seront accélérés lorsque la communauté des donateurs traduira ses engagements en dépenses effectives, se rapprochant ainsi de l'objectif fixé dans le Consensus de Monterrey pour l'aide publique au développement. La délégation brésilienne invite les pays développés à prendre des mesures décisives et immédiates en vue d'accroître les flux de l'aide. Parallèlement, les modalités de l'aide devraient être adaptées afin de mieux utiliser les ressources. Cela pourrait se faire par le biais d'un dialogue coordonné et transparent entre les donateurs, qui agissent souvent isolément, laissant ainsi passer des possibilités d'une action synergique lorsque des projets portent sur le même pays bénéficiaire. Par ailleurs, les modalités et le volume de l'aide fournie doivent être

compatibles avec la capacité d'absorption des pays bénéficiaires.

61. Les flux de l'aide et la viabilité de la dette étant étroitement liés, l'annulation de la dette telle qu'elle est envisagée dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ne devrait pas modifier la stabilité et la prévisibilité des flux de l'aide publique au développement, en particulier lorsqu'il s'agit de financer des dépenses de fonctionnement. L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale devrait compléter les flux actuels en évitant d'imposer des conditions autres que celles qui figurent déjà dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

62. Des modalités de financement novatrices s'imposent pour répondre à la nécessité d'une aide plus importante, plus stable et plus prévisible. Le Brésil s'est employé activement à mettre au point des modalités de ce type à l'échelon national, en commençant avec le lancement, en janvier 2004, de son initiative en faveur de l'action contre la faim et la pauvreté. Il faut maintenant que la communauté internationale des donateurs s'associe aux efforts visant à trouver des instruments opérationnellement et financièrement viables pour compléter les flux actuels de l'aide. Le lancement de la Facilité internationale d'achat des médicaments (UNITAID) a été un premier pas dans ce sens. Jusqu'ici, 18 pays se sont associés à cette initiative novatrice et ambitieuse, qui aidera les pays en développement à obtenir des outils de diagnostic et des médicaments à des prix abordables, ce dont ils ont un besoin urgent. La délégation brésilienne invite instamment d'autres partenaires à en faire de même.

63. Le Brésil attend beaucoup des délibérations sur l'amélioration du système opérationnel des Nations Unies pour le développement, qui vise à renforcer la coordination entre les institutions, en particulier à l'échelon des pays. La délégation brésilienne est déterminée à apporter une contribution constructive aux délibérations de la Commission à ce sujet; elle s'intéresse tout particulièrement à la promotion de la coopération Sud-Sud en tant que stratégie essentielle en faveur du développement. La vaste gamme des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission correspond à un seul objectif de base vu sous des angles multiples : le développement durable et ses trois piliers indivisibles et qui se renforcent mutuellement, à savoir le développement économique, le développement social et le développement

environnemental. L'orateur invite d'autres délégations à tenir ces considérations présentes à l'esprit lors des délibérations de la Commission.

64. **M. Chabar** (Maroc) relève que les délibérations de la Commission font suite à trois événements internationaux marquants. Le premier a été le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, à l'occasion duquel les États Membres se sont largement prononcés en faveur de la proposition du Secrétaire général visant à créer un mécanisme consultatif mondial pour traiter de cette question en permanence. La Commission devrait prendre des mesures concrètes lors de l'examen du point 55 b) de l'ordre du jour, « Migrations internationales et développement », afin de concrétiser cette proposition.

65. La deuxième rencontre internationale a été la réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui a adopté la Déclaration ministérielle de Cotonou, en réaffirmant son appui pour le Programme d'action et la Stratégie de Cotonou. La communauté internationale, les pays développés en particulier, ont la responsabilité de promouvoir la coopération avec les pays les moins avancés afin de les aider à atteindre leurs objectifs et leurs priorités en matière de développement. Le Maroc est résolu à renforcer ses relations avec les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, grâce à des projets de coopération destinés à favoriser le développement humain et à des mécanismes de promotion des échanges et des investissements. Le Maroc est également décidé à garantir à son marché un accès libre de droits et de contingents pour les exportations des pays africains les moins avancés.

66. Les assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, au cours desquelles plusieurs décisions importantes ont été prises, notamment au sujet d'un ensemble de réformes destinées à garantir une meilleure représentation des pays du Sud dans ces institutions, ont constitué le troisième volet de ces rencontres internationales. Le Cycle des négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce qui, malheureusement, ont été suspendues, est une quatrième manifestation qui mérite d'être mentionnée. L'impossibilité de parvenir à un accord fait apparaître le spectre d'une escalade protectionniste, qui aurait à n'en pas douter des effets

disproportionnés sur les exportations des pays en développement. Tous les pays ont le devoir de redoubler d'efforts pour régler leurs divergences et reprendre les négociations.

67. La réforme de l'Organisation des Nations Unies continuera d'être examinée au cours de la session en cours de l'Assemblée générale. La cohérence des activités de l'ONU en matière d'environnement, de développement et d'aide humanitaire présente un intérêt particulier pour la Deuxième Commission. La délégation marocaine attend avec impatience de recevoir le rapport du groupe créé par le Secrétaire général pour examiner la question s'il est vrai que le processus de réformes ouvrira la possibilité d'adapter les activités des institutions des Nations Unies aux besoins et aux priorités des pays, il ne devrait pas entraîner l'affaiblissement du mandat de certaines d'entre elles, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La mise en place d'un cadre institutionnel solide pour les activités environnementales de l'Organisation des Nations Unies est une autre question qui intéresse la Commission. Le Maroc appuie la proposition française visant à transformer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour en faire une Organisation des Nations Unies pour l'environnement afin de faciliter une action commune pour répondre aux problèmes environnementaux.

68. Il conviendrait de continuer à rechercher des mécanismes novateurs pour le financement du développement. La délégation marocaine se félicite du lancement d'UNITAID, qui permettra à n'en pas douter de sauver de nombreuses vies, en particulier en Afrique, la région la plus touchée par les maladies et la pauvreté. Sa délégation accueille aussi favorablement l'offre du Qatar d'accueillir la conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et elle encourage les États Membres à parvenir à un accord au sujet des préparatifs de la conférence.

69. **M. Rapota** (Communauté économique eurasienne) indique que la Communauté économique eurasienne existe depuis six ans. En 2006, elle a fusionné avec l'Organisation de coopération pour l'Asie centrale et a accueilli parmi ses membres la République d'Ouzbékistan. La Banque eurasienne de

développement a été créée afin de financer des projets communs. Les principaux indicateurs macroéconomiques se sont améliorés dans la plupart des États membres de la Communauté et les échanges de marchandises entre les membres ont doublé en 2005, pour atteindre 54 milliards de dollars des États-Unis.

70. La Communauté s'emploie à améliorer les bases juridiques de la coopération. Des partenariats ont été créés avec des organisations internationales et d'autres organisations régionales, et des projets multilatéraux sont en cours d'exécution dans les secteurs clefs de l'économie. Un régime de libre-échange, sans exemptions ou restrictions, est appliqué dans toute la Communauté. Une union douanière a été créée par trois de ses États membres : le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan. D'autres pays deviendront membres de l'union douanière lorsqu'ils seront prêts à le faire. L'objectif à long terme est de créer une union économique et monétaire.

71. Quatre-vingt sept pour cent de la valeur totale des échanges de la Communauté correspondent à des échanges avec des pays tiers. En conséquence, une priorité élevée a été accordée à l'élaboration d'une politique commerciale commune lors d'une conférence organisée conjointement à Moscou, en octobre 2006, par la Communauté et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Les préparatifs ont commencé en vue de l'adhésion de la Communauté à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les accords signés au sein de la Communauté tiennent déjà compte des règles et normes de l'OMC. La Communauté économique eurasienne appuie pleinement les décisions du Sommet mondial de 2005 et diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale afin de faciliter l'adhésion des pays en transition à l'OMC. Les membres de la Communauté sont pleinement disposés à accepter des engagements en harmonie avec leur niveau de développement et la structure de leur économie, et aussi comparables aux obligations acceptées par d'autres pays membres de l'OMC.

72. Les États membres de la Communauté fournissent traditionnellement de l'énergie à de nombreux pays d'Europe et d'Asie. La Communauté met en œuvre quelques grands projets d'investissement afin de créer un marché commun d'énergie électrique et a entrepris la construction d'usines hydroélectriques au Kirghizistan et au Tadjikistan. Le Programme spécial

des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale est d'un grand secours à cet égard.

73. La Communauté traite de divers problèmes environnementaux complexes en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Elle appuie les mesures prises par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue de mettre au point des techniques de combustion du charbon soucieuses de l'environnement et de réduire les effets nuisibles de la production d'énergie sur l'environnement, en espérant que la Commission contribuera à trouver des solutions à plusieurs des problèmes écologiques que connaissent les pays d'Asie centrale, y compris la remise en état des haldes d'uranium.

74. La Communauté a entrepris de mettre au point un programme en vue de la création d'une zone de transport commune pour faciliter la circulation des marchandises et, à cet égard, elle se propose de travailler en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et l'Union internationale des transports routiers (UITR). Une zone commune de transport améliorerait la qualité de la coopération économique et commerciale entre les membres de la Communauté et imprimerait une forte impulsion à l'intégration avec d'autres pays eurasiens. La construction d'une ligne ferroviaire rapide pour le transport de conteneurs depuis Urumqi jusqu'à Brest-Litovsk et Moscou augmenterait les possibilités de transit à travers les États membres de la Communauté. Il y a lieu d'espérer qu'un certain nombre de propositions que la Communauté a soumises à l'Organisation des Nations Unies dans son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty seront reprises dans les activités menées dans la région par l'ONU.

75. La Communauté a adopté un ensemble d'accords dans le domaine social et au sujet des migrations dans le dessein de réduire la pauvreté, de créer des emplois et de parvenir à un développement durable. Elle a avancé certaines propositions au sujet de la signature d'un mémorandum d'accord avec la Commission économique pour l'Europe sur le modèle de celui déjà signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement au sujet du renforcement de la coopération institutionnelle. L'orateur note avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies étudie avec sérieux la situation dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale. La Commission

économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont donné un aperçu des moyens d'accroître l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans cette région; toutefois, les domaines clefs sur lesquels porteront ces activités devront être compatibles avec les priorités de la Communauté elle-même dans les secteurs de l'énergie, de la gestion de l'eau, de l'environnement, des transports et du commerce.

76. Étant donné que la dette extérieure est un problème de plus en plus aigu pour de nombreux pays d'Asie centrale, de nouveaux prêts devraient être accordés à des conditions préférentielles et les dettes antérieures devraient être rééchelonnées.

77. La Communauté est prête non seulement à renforcer ses contacts avec tous les principaux organes du système des Nations Unies dans les domaines déjà mentionnés, mais aussi à rechercher de nouvelles formes de coopération mutuellement avantageuses.

La séance est levée à 16 h 50.